

Alimentation: additifs autres que colorants et édulcorants

1996/0166(COD) - 23/06/1998

La commission a décidé que les pêches comme les ananas ne pourront plus recevoir cette couche de cire d'abeille accentuant leur lustre. De même que le chewing-gum ne pourra pas être ramolli à l'aide d'un nouvel additif. La commission a en effet adopté le rapport de Mme Hiltrud BREYER (V, D) sur la position commune du Conseil relative à une proposition modifiant la directive 95/2/CE arrêtant la liste des additifs alimentaires autorisés. Elle s'est efforcée de parvenir à un équilibre entre la protection des intérêts des consommateurs et la satisfaction des demandes de l'industrie alimentaire - pour laquelle la nouvelle législation aura des implications majeures - au moment où les consommateurs réclament des produits frais et naturels mais achètent de plus en plus, dans les grandes surfaces, des denrées alimentaires venant de loin. C'est ainsi que, contrairement à ce que souhaitait son rapporteur, la commission s'est montrée d'accord avec le Conseil pour lever les restrictions frappant les additifs ajoutés à la crème pasteurisée et permettre l'incorporation d'acides dans les sauces à base d'olives. Elle ne s'est pas opposée non plus à l'autorisation d'un nouvel agent conservateur dans le mascarpone ou à l'incorporation dans le cidre "à la pression" d'un agent lui donnant une mousse plus durable. Toutefois, emboîtant le pas à Mme BREYER, la commission estime ne pas pouvoir aller jusqu'à l'addition d'anhydride sulfureux aux fruits à coque marinés et au maïs doux emballé sous vide ou encore sur l'utilisation d'une sorte d'amidon oxydé dans les aliments de sevrage. Elle s'est également opposée à une tentative du Conseil d'assouplir les restrictions valables pour les agents utilisés pour améliorer les qualités de cuisson de la farine et de la pâte à pain. Sur les 26 amendements adoptés par le Parlement en première lecture au mois d'octobre dernier, le Conseil en a repris 11 intégralement et 4 partiellement. Il a également introduit plusieurs modifications pour répondre à des souhaits émis par l'industrie. Les votes ont souvent été très serrés hier mais le rapport dans son ensemble, ainsi modifié, a été adopté par 16 voix pour, 10 voix contre et aucune abstention.